

Priorités nationales de financement pour la période juillet 2026 – juin 2030 dans le cadre de la neuvième reconstitution du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM-9)

TABLE DES MATIERES

Liste des tableaux	2
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	3
1. INTRODUCTION	4
2. CAPACITÉS NATIONALES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL	4
2.1. Priorités identifiées.....	4
2.2. Propositions structurantes	5
3. CADRE STRATÉGIQUE NATIONAL	5
4. AXES STRATÉGIQUES PRIORITAIRES DANS LE CADRE DU FEM-9	7
4.1. Axe stratégique 1 – Renforcement de la gouvernance nationale et des capacités scientifiques en matière de biosécurité.....	7
4.2. Axe stratégique 2 : Conservation et restauration de la biodiversité	8
4.3. Axe stratégique 3 : Mise en œuvre de l’APA (Accès et Partage des Avantages).....	9
4.4. Axe stratégique 4 : Renforcement des capacités et de la gouvernance environnementale	10
5. BESOINS FINANCIERS ESTIMÉS.....	13
6. PROJETS POTENTIELS (2026-2030).....	15
7. SUIVI, ÉVALUATION ET INDICATEURS	16
7.1. Objectifs du dispositif.....	17
7.2. Indicateurs de performance clés.....	17
7.3. Gouvernance du dispositif	19
7.4. Alignement et transparence	19
CONCLUSION.....	19
ANNEXES.....	20
Annexe1 : Questionnaire officiel FEM-9 rempli : conformément aux lignes directrices du Secrétariat, avec ventilation par axe stratégique et résumé des besoins.....	20
Annexe 2 : Cadres logiques de chaque projet, les échéanciers de mise en œuvre, les budgets désagregés et les cibles chiffrées.....	20
Annexe 3 : Procès-verbaux de la consultation nationale.....	20
Annexe 4 : Extraits des documents stratégiques nationaux : politiques sectorielles (environnement, biosécurité, APA), plans nationaux, lois et règlements pertinents.....	20

Liste des tableaux

Table 1: Récapitulatif des axes stratégiques prioritaires (2026–2030)	12
Table 2 : Répartition Annuelle des Besoins Financiers Estimés pour les Axes Stratégiques de la biosécurité nationale (2026–2030) en USD.....	14

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Dans le cadre de la neuvième reconstitution du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM-9), la République du Niger soumet un document stratégique définissant ses priorités nationales de financement pour la période 2026–2030. Cette démarche s'inscrit dans la mise en œuvre renforcée de la Convention sur la diversité biologique (CDB), de son Protocole de Cartagena relatif à la prévention des risques biotechnologiques, ainsi que des décisions majeures adoptées par la Conférence des Parties, notamment les décisions 15/15 et 16/33.

Ancrée dans la Stratégie nationale de biosécurité (SNB), cette initiative vise à structurer une réponse intégrée aux défis liés à la conservation de la biodiversité, à la gouvernance des biotechnologies émergentes et à l'équité dans l'accès aux ressources génétiques. Elle repose sur quatre axes stratégiques essentiels :

- La consolidation du cadre institutionnel et réglementaire, incluant la création d'un Secrétariat permanent de biosécurité (SPB) ;
- La modernisation et le renforcement des infrastructures scientifiques des laboratoires nationaux impliqués dans la biosécurité et les biotechnologies modernes, associés à un soutien structuré à l'innovation, à la recherche appliquée et au développement technologique ;
- Le développement des capacités humaines, techniques et scientifiques ;
- L'intégration des outils numériques, la valorisation des données environnementales et la mise en place de mécanismes participatifs.

Cette stratégie s'inscrit dans une vision de souveraineté scientifique, de sécurité sanitaire et de développement durable, en cohérence avec les objectifs du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal. Elle ambitionne de positionner le Niger en tant que pôle régional de référence en biosécurité, capable d'anticiper les risques, d'encadrer l'innovation et de promouvoir une gouvernance inclusive des biotechnologies en Afrique de l'Ouest.

1. INTRODUCTION

Dans un contexte caractérisé par l'accélération des innovations biotechnologiques, l'aggravation des vulnérabilités environnementales et la nécessité impérative de préserver la biodiversité, la République du Niger engage une planification stratégique nationale pour la période 2026–2030. Ce processus, élaboré conformément aux décisions 15/15 et 16/33 de la Conférence des Parties à la CDB ainsi qu'à la notification SCBD/IMS/AN/YX/JP/SM/91874, vise à définir les priorités d'investissement en harmonie avec les orientations du FEM-9.

Ce document stratégique résulte d'un processus consultatif coordonné par les points focaux nationaux de la CDB et du FEM, en partenariat étroit avec les ministères sectoriels, instituts de recherche, universités, société civile, collectivités territoriales, secteur privé ainsi que les partenaires techniques et financiers. Il offre une réponse globale aux enjeux complexes posés par les organismes vivants modifiés (OVM), la biologie synthétique, les risques biosanitaires, la perte de biodiversité et les disparités d'accès aux ressources génétiques.

Par ailleurs, cette initiative s'inscrit dans le repositionnement stratégique du Niger au sein de l'Alliance des États du Sahel (AES), avec pour objectif de bâtir un socle institutionnel et réglementaire robuste, de renforcer les capacités nationales en gouvernance, et d'assurer une meilleure synergie entre recherche scientifique, innovation technologique et protection durable des ressources naturelles.

2. CAPACITÉS NATIONALES ET RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

Le Niger dispose d'un socle institutionnel engagé dans la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique (CDB), de ses protocoles, et des programmes environnementaux régionaux. Toutefois, des contraintes techniques, humaines et organisationnelles limitent encore l'efficacité opérationnelle et la résilience du dispositif national.

2.1. Priorités identifiées

- **Spécialisation du personnel** : la rareté de profils techniques spécialisés en biosécurité, biodiversité et accès aux ressources génétiques impose des actions ciblées en formation continue, transfert de compétences et accompagnement des jeunes chercheurs.
- **Coordination multisectorielle** : la dispersion des rôles entre plusieurs ministères et institutions nécessite une architecture de coordination plus fluide, fonctionnelle et soutenue par des plateformes numériques partagées.
- **Harmonisation réglementaire** : les cadres législatifs relatifs à la biosécurité, à l'APA, à la santé et à l'environnement doivent être mis à jour et rendus interopérables pour éviter les chevauchements ou les vides juridiques.
- **Interconnexion des bases de données** : les systèmes d'information existants (santé, agriculture, biodiversité, recherche) gagneraient à être consolidés autour d'un guichet

unique environnemental, interfacé avec les centres d'échange internationaux (CHM, BCH, ABSCH).

2.2. Propositions structurantes

- **Création d'un Centre national de ressources en biosécurité** : espace de veille scientifique, d'information réglementaire et de soutien technique, opérant sous la supervision du Secrétariat permanent de biosécurité (SPB).
- **Lancement d'un programme de formation certifiante multisectorielle** : modules ciblant les cadres des douanes, laboratoires, ministères techniques, ONGs et collectivités locales, avec délivrance d'attestations homologuées.
- **Élaboration d'un guide national de gestion intégrée de la biodiversité** : outil d'aide à la décision destiné aux responsables locaux, intégrant la planification écologique, la biosécurité, l'APA et les objectifs du Cadre mondial de la biodiversité.

3. CADRE STRATÉGIQUE NATIONAL

Les priorités de financement identifiées par la République du Niger pour la période 2026–2030 s'inscrivent dans une vision stratégique intégrée, adossée à un cadre normatif et programmatique robuste, structuré autour de trois instruments clés, complémentaires et interdépendants.

En premier lieu, la **Stratégie nationale et le Plan d'action pour la biodiversité (SNPA-Biodiversité)** constitue le cadre directeur pour la planification, la mise en œuvre et le suivi des actions relatives à la conservation de la diversité biologique, à l'utilisation durable des ressources naturelles et à la restauration des écosystèmes dégradés. Elle reflète l'engagement du Niger dans la réalisation des cibles du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, tout en prenant en compte les caractéristiques écologiques du territoire national et les besoins socioéconomiques des populations. L'approche adoptée vise à renforcer la résilience des écosystèmes sahéliens, préserver les espèces menacées et favoriser l'intégration transversale de la biodiversité dans les politiques sectorielles de développement.

Ensuite, la **Stratégie nationale de biosécurité (SNB)**, adoptée par décret en 2020, définit les orientations stratégiques et les mécanismes institutionnels et techniques encadrant l'introduction, l'expérimentation, l'utilisation et la surveillance des organismes vivants modifiés (OVM). Fondée sur une approche préventive et fondée sur les risques, elle vise à garantir la sécurité sanitaire et environnementale, conformément aux exigences du Protocole de Cartagena. Elle prévoit notamment le renforcement des capacités nationales, la mise en place d'un système de surveillance réglementaire, la consolidation de la coordination multisectorielle et le développement de l'expertise scientifique locale.

Enfin, le **cadre national d'accès aux ressources génétiques et de partage juste et équitable des avantages (APA)**, conforme aux principes du Protocole de Nagoya, établit les fondements

juridiques, administratifs et techniques nécessaires pour encadrer l'accès aux ressources biologiques et assurer une redistribution équitable des bénéfices issus de leur utilisation. Il consacre la reconnaissance des savoirs traditionnels associés et promeut une gouvernance inclusive, éthique et durable, au service de la souveraineté nationale et de l'équité sociale.

Ce socle stratégique est consolidé par des avancées juridiques et institutionnelles notables. La promulgation de la loi n° 2019-48 sur la biosécurité a jeté les bases légales de la régulation des biotechnologies et des OVM, précisant les responsabilités des acteurs, les procédures d'évaluation des risques, les exigences en matière de traçabilité et les mécanismes de contrôle.

Dans le prolongement de ce cadre législatif, le Comité national scientifique et technique de biosécurité (CNSTB) a été institué comme organe d'expertise et de régulation pluridisciplinaire, chargé d'émettre des avis scientifiques indépendants et de contribuer à la veille sur les évolutions technologiques. Le Laboratoire national de biosécurité (LNB) a été désigné comme infrastructure de référence pour le diagnostic moléculaire, la traçabilité des OVM et l'évaluation des risques, en conformité avec les normes internationales. Enfin, la mise en place du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques (CEPRB) permet au Niger d'assurer l'interface avec le Centre d'échange d'informations sur la biosécurité (Biosafety Clearing-House – BCH), garantissant la transparence et l'accès à l'information réglementaire.

Toutefois, malgré ces progrès significatifs, le système national demeure confronté à plusieurs défis structurels qui en limitent l'efficacité. L'opérationnalisation complète du cadre juridique reste entravée par l'insuffisance des ressources humaines, techniques et financières. Les infrastructures de surveillance et de contrôle fonctionnent de manière irrégulière, tandis que la coordination entre les institutions concernées demeure fragmentée, faute de mécanismes intégrés et de financements pérennes. Par ailleurs, la complexification des risques associés aux biotechnologies émergentes – notamment la biologie synthétique, l'édition génomique et les OVM de nouvelle génération – met en lumière une vulnérabilité persistante du dispositif national de biosécurité.

Pour répondre à ces défis, la Stratégie nationale de biosécurité propose une réponse cohérente, articulée autour de quatre axes stratégiques structurants qui guideront les interventions prévues pour la période 2026–2030. Elle prévoit, d'une part, le renforcement du cadre juridique et réglementaire en vue d'assurer une gouvernance conforme aux standards internationaux ; d'autre part, le développement des capacités humaines, techniques et financières indispensables à la mise en œuvre effective de la biosécurité. Elle ambitionne également d'améliorer la coordination multisectorielle, en favorisant les synergies institutionnelles, et de soutenir de manière résolue la recherche scientifique, l'innovation technologique et le fonctionnement des laboratoires spécialisés. L'ensemble de ces interventions vise à asseoir un système national de biosécurité cohérent, résilient et anticipatif, capable de faire face aux défis émergents tout en garantissant une gestion responsable et souveraine de la biodiversité et des ressources génétiques.

4. AXES STRATÉGIQUES PRIORITAIRES DANS LE CADRE DU FEM-9

4.1. Axe stratégique 1 – Renforcement de la gouvernance nationale et des capacités scientifiques en matière de biosécurité

Face à l'émergence rapide des biotechnologies modernes et à la montée des risques biosanitaires, le Niger considère la biosécurité comme un levier stratégique pour assurer sa souveraineté scientifique, sanitaire et environnementale. Cet axe vise à doter le pays d'un dispositif institutionnel centralisé, de capacités d'analyse renforcées et d'un écosystème d'innovation scientifique durable.

Objectifs spécifiques :

- Établir un cadre institutionnel et réglementaire centralisé, cohérent et fonctionnel (SPB, stratégie nationale, corpus juridique) ;
- Moderniser les infrastructures scientifiques et techniques de biosurveillance et d'analyse des risques liés aux OVM et aux biotechnologies émergentes ;
- Stimuler l'innovation scientifique, valoriser les savoirs nationaux et renforcer le capital humain.

Interventions prioritaires :

- Création et opérationnalisation du Secrétariat Permanent de Biosécurité (SPB) ;
- Mise en place d'un laboratoire national accrédité de niveau II/III, spécialisé dans la traçabilité, l'analyse moléculaire et la gestion des risques OVM ;
- Renforcement des centres scientifiques nationaux intervenant dans le domaine des biotechnologies modernes et de la biologie synthétique (UAMN, INRAN, LNB, LABOCEL, CERMES, CNSEE, LANSPEX...) dans une logique de réseau interopérable ;
- Appui ciblé aux structures réglementaires nationales : DGPV, ANRP, CNSTB, Faune et Aires Protégées, Engrais et Pesticides, Police Sanitaire ;
- Révision, adoption et mise en œuvre de la Stratégie nationale de biosécurité et des textes d'application associés ;
- Mise en place d'un système intégré de régulation des biotechnologies et de notification des incidents ;
- Déploiement de mécanismes communautaires de biosurveillance, favorisant la transparence locale et l'alerte précoce ;
- Mise en œuvre d'un programme national de formations continues certifiantes, destiné aux inspecteurs, douaniers, chercheurs et techniciens ;
- Organisation de campagnes nationales de sensibilisation en partenariat avec les médias, ONG, collectivités territoriales et leaders communautaires.

Résultats attendus :

- SPB fonctionnel, disposant d'un mandat officiel, de ressources humaines qualifiées et d'outils opérationnels ;
- Laboratoire national accrédité et interconnecté aux réseaux régionaux et internationaux de biosécurité ;
- Réseau de laboratoires spécialisés modernisés et interoperables ;
- Au moins 100 cadres techniques et réglementaires formés et certifiés ;
- Système de biosurveillance communautaire opérationnel dans les zones prioritaires ;
- Campagnes de sensibilisation mises en œuvre dans l'ensemble des 8 régions du pays.

Impact attendu :

Mise en place d'un **écosystème national de biosécurité robuste, inclusif et proactif**, aligné sur les engagements du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal et les exigences du Protocole de Cartagena.

4.2. Axe stratégique 2 : Conservation et restauration de la biodiversité

Dans un contexte de dégradation accélérée des écosystèmes naturels et de pression croissante sur les ressources biologiques, la République du Niger place la conservation de la biodiversité au centre de sa politique environnementale. Cet axe stratégique vise à renforcer la résilience des écosystèmes critiques, à promouvoir une gestion durable des habitats naturels et à intégrer la biodiversité dans les politiques sectorielles clés, dans une perspective d'adaptation aux changements globaux.

Objectifs spécifiques :

- Protéger et restaurer les écosystèmes sensibles et les zones écologiquement critiques ;
- Intégrer les indicateurs de biodiversité dans les processus de planification et les politiques publiques sectorielles (agriculture, mines, santé) ;
- Développer un système participatif de suivi écologique fondé sur des données vérifiables et accessibles.

Interventions prioritaires :

- Déploiement d'un système communautaire de surveillance écologique couvrant les écosystèmes critiques (zones humides, forêts galeries, aires de migration, zones transfrontalières sensibles) ;
- Élaboration d'un référentiel d'indicateurs de biodiversité compatibles avec les cadres internationaux (CBD, GBF), à intégrer dans les politiques et programmes sectoriels ;

- Renforcement des capacités des acteurs locaux et techniques à travers des formations sur le suivi écologique, la collecte de données géoréférencées, et les outils numériques d'analyse ;
- Création de mécanismes de coordination multisectorielle pour l'intégration des résultats du suivi dans les processus décisionnels.

Résultats attendus :

- 50 000 hectares d'écosystèmes sensibles placés sous surveillance écologique communautaire ;
- Intégration effective des indicateurs de biodiversité dans les stratégies agricoles, minières et sanitaires ;
- Données actualisées injectées dans le Système National d'Information Environnementale (SNIE).

Impact escompté :

Renforcement de la résilience écologique et climatique des écosystèmes nigériens, promotion de la gestion durable des ressources naturelles, et meilleure anticipation des risques environnementaux liés aux dynamiques anthropiques et climatiques.

4.3. Axe stratégique 3 : Mise en œuvre de l'APA (Accès et Partage des Avantages)

Le Niger dispose d'un patrimoine génétique et de savoirs traditionnels riches mais encore insuffisamment valorisés. Ce troisième axe stratégique vise à assurer une gouvernance inclusive et équitable de l'accès aux ressources génétiques, en conformité avec le Protocole de Nagoya. Il ambitionne de créer un cadre opérationnel pour l'APA, renforçant à la fois la souveraineté biologique du pays et les opportunités économiques locales.

Objectifs spécifiques :

- Promouvoir l'accès légal et contrôlé aux ressources génétiques nationales et aux savoirs traditionnels associés ;
- Mettre en place un dispositif de partage équitable des avantages issus de leur utilisation, au profit des communautés détentrices ;
- Renforcer le cadre réglementaire national APA et garantir son interopérabilité avec les mécanismes internationaux.

Interventions prioritaires :

- Élaboration, validation et reconnaissance d'au moins trois protocoles communautaires APA, en collaboration avec les communautés locales, les autorités traditionnelles et les experts juridiques ;

- Appui technique, organisationnel et financier à des coopératives rurales pour la transformation locale, la labellisation et la mise en marché de plantes endémiques à haute valeur ajoutée (médicinales, alimentaires, cosmétiques) ;
- Mise en conformité du cadre juridique national APA avec les standards internationaux et intégration des données dans la plateforme ABSCH (Access and Benefit-Sharing Clearing-House) ;
- Sensibilisation ciblée des parties prenantes (recherche, entreprises, OSC) aux obligations APA et aux mécanismes de partage équitable.

Résultats attendus :

- Adoption et mise en œuvre d'au moins trois protocoles communautaires APA ;
- Augmentation des revenus de 30 % pour les communautés impliquées dans la valorisation des ressources génétiques ;
- Données APA actualisées dans la plateforme ABSCH, en conformité avec la CDB.

Impact escompté :

Renforcement de la souveraineté génétique, inclusion économique des communautés locales, et création de filières durables de valorisation du patrimoine biologique et culturel nigérien.

4.4. Axe stratégique 4 : Renforcement des capacités et de la gouvernance environnementale

Face à la complexité croissante des enjeux liés à la biodiversité, à la biosécurité et à l'APA, une gouvernance efficace repose sur des institutions performantes, des outils de coordination modernes et une expertise nationale consolidée. Ce quatrième axe transversal vise à structurer une gouvernance environnementale intégrée, fondée sur les données, la transparence et les résultats.

Objectifs spécifiques :

- Moderniser les outils numériques de gestion, de veille et de coordination des politiques environnementales ;
- Renforcer les compétences techniques et managériales des institutions en charge de l'environnement, de la recherche et de la régulation ;
- Promouvoir une culture de la gouvernance fondée sur la transparence, l'interopérabilité des données et la redevabilité.

Interventions prioritaires :

- Développement d'une plateforme numérique nationale interoperable avec les systèmes d'échange mondiaux (CHM, BCH, ABSCH), accessible aux décideurs, chercheurs, OSC et partenaires ;
- Élaboration de guides nationaux de gouvernance intégrée pour la biosécurité, la biodiversité et l'APA, à usage des ministères, collectivités et partenaires de mise en œuvre ;
- Mise en œuvre d'un programme national de formation continue des cadres techniques, incluant les modules en gouvernance environnementale, cybersécurité, gestion des risques et suivi-évaluation ;
- Déploiement d'un système de suivi-évaluation harmonisé, adossé à des indicateurs conformes aux exigences du FEM, de la CDB et des ODD.

Résultats attendus :

- Gouvernance interinstitutionnelle plus fluide, structurée et orientée vers les résultats ;
- Plateformes numériques opérationnelles, sécurisées et utilisées à grande échelle ;
- Guides harmonisés disponibles et adoptés par les structures publiques et privées ;
- Dispositif de suivi-évaluation intégré, générant des rapports périodiques fiables.

Impact escompté :

Professionnalisation durable des institutions environnementales, amélioration de la transparence et de la coordination des politiques publiques, et contribution significative à la souveraineté environnementale du Niger.

Le tableau ci-dessous présente de manière claire et structurée les axes stratégiques prioritaires du Niger pour 2026–2030 dans le cadre du FEM-9. Il montre une cohérence forte entre objectifs, actions et résultats, avec une identification précise des responsables.

L'axe 1, structurant, mise sur la création du Secrétariat Permanent de Biosécurité (SPB) et d'un laboratoire national, piliers du système de régulation et d'innovation. L'axe 2 privilégie l'approche communautaire avec une surveillance ciblée de 50 000 hectares. L'axe 3 favorise une gestion inclusive de l'APA, combinant justice sociale et respect des cadres internationaux. L'axe 4 vise une modernisation globale, alliant gouvernance numérique et transparence conformément aux exigences du FEM et de la CDB.

La répartition claire des responsabilités entre le ministère de l'Environnement, le SPB et le CNEDD renforce une gouvernance efficace. Ce tableau peut servir de base pour un suivi-évaluation intégré.

Table 1: Récapitulatif des axes stratégiques prioritaires (2026–2030)

Axe stratégique	Objectifs spécifiques	Interventions prioritaires	Résultats attendus	Entité responsable principale
Axe 1 : Renforcement de la gouvernance nationale en biosécurité	- Structurer un cadre institutionnel et réglementaire fonctionnel - Moderniser les capacités d'analyse des risques - Stimuler l'innovation scientifique	- Création du SPB - Mise en place d'un laboratoire national de niveau II/III - Renforcement de 8 centres scientifiques partenaires - Appui aux structures réglementaires (DGPV, ANRP, CNSTB, etc.) - Révision de la Stratégie nationale de biosécurité - Formations certifiantes - Campagnes de sensibilisation	- SPB opérationnel - Laboratoire accrédité et interconnecté - 100 cadres formés et certifiés - Réseau national de biosurveillance fonctionnel	Ministère de l'Environnement / SPB
Axe 2 : Conservation et restauration de la biodiversité	- Protéger les écosystèmes critiques - Intégrer la biodiversité dans les politiques sectorielles	- Surveillance écologique communautaire (50 000 ha) - Intégration d'indicateurs dans les politiques publiques - Renforcement des capacités locales	- Données biodiversité intégrées au SNIE - Équipes techniques formées - Politiques sensibles à la biodiversité	CNEDD
Axe 3 : Mise en œuvre de l'APA (Accès et Partage des Avantages)	- Garantir un accès équitable aux ressources génétiques - Valoriser les savoirs traditionnels	- Élaboration de 3 protocoles communautaires APA - Appui aux coopératives rurales - Interconnexion à la plateforme ABSCH	- Protocoles APA adoptés - Revenus des communautés augmentés - Données actualisées dans ABSCH	CNEDD
Axe 4 : Renforcement des capacités et de la gouvernance environnementale	- Moderniser la gestion de l'information environnementale - Renforcer les compétences des institutions	- Plateforme numérique intégrée (CHM, BCH, ABSCH) - Guides de gouvernance intégrée - Formations en gouvernance et suivi-évaluation - Indicateurs FEM–CDB mis en place	- Gouvernance intersectorielle améliorée - Plateformes opérationnelles et accessibles - Outils harmonisés et partagés	Ministère de l'Environnement / SPB & CNEDD

5. BESOINS FINANCIERS ESTIMÉS

L'évaluation actualisée des besoins financiers pour la période 2026–2030 tient compte de la structuration institutionnelle prévue autour du SPB, de l'opérationnalisation d'un laboratoire national de biosécurité, ainsi que du soutien stratégique aux institutions partenaires et à la mise en œuvre des engagements APA et biodiversité.

Toutefois, il convient de rappeler que les interventions prioritaires des axes stratégiques 2 (Conservation et restauration de la biodiversité) et 3 (Accès et Partage des Avantages - APA) relèvent du mandat institutionnel du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD), qui en assure la coordination stratégique et la mise en œuvre opérationnelle, en lien avec les ministères sectoriels concernés.

En conséquence, la présente proposition de budgétisation se concentre exclusivement sur les axes stratégiques 1 (Renforcement de la gouvernance nationale en biosécurité) et 4 (Renforcement des capacités et de la gouvernance environnementale), qui relèvent directement de la compétence de l'Autorité nationale compétente en matière de biosécurité.

Le Tableau ci-dessous présente une ventilation claire et progressive des besoins financiers estimés pour les axes stratégiques prioritaires 1 et 4 relatifs à la biosécurité nationale, sur la période 2026–2030. Il illustre la planification budgétaire cohérente et réaliste nécessaire à la mise en œuvre des actions phares, tout en assurant une montée en charge graduelle des investissements.

L'Axe 1, centré sur la gouvernance nationale et le renforcement des capacités scientifiques, mobilise un total de **1 368 000 USD**, reflétant l'importance accordée à la création et à l'opérationnalisation du Secrétariat Permanent de Biosécurité (SPB), ainsi qu'au développement du laboratoire national de niveau II/III. Les allocations budgétaires décroissent progressivement, soulignant la phase d'amorçage puis de consolidation des infrastructures et des compétences.

L'Axe 4, dédié au renforcement des capacités institutionnelles et à la gouvernance environnementale, prévoit un financement total de **1 068 400 USD** pour le déploiement d'outils numériques intégrés, la formation continue et la coordination interinstitutionnelle. La répartition budgétaire reflète une stratégie équilibrée entre innovation technologique et développement humain, nécessaire à une gouvernance transparente et efficace.

Au total, le montant global estimé pour ces deux axes stratégiques s'élève à **2 436 400 USD** sur cinq ans. Cette enveloppe traduit un engagement financier significatif et structuré, garantissant la mise en place d'un écosystème national robuste de biosécurité, en phase avec les objectifs du Cadre mondial pour la biodiversité. La répartition temporelle favorise une gestion adaptée des ressources, optimisant l'impact des interventions sur le moyen et long terme.

Table 2 : Répartition Annuelle des Besoins Financiers Estimés pour les Axes Stratégiques de la biosécurité nationale (2026–2030) en USD

Volets stratégiques	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Axe 1 – Gouvernance nationale et capacités scientifiques						1 368 000
Création & opérationnalisation du SPB	180 000	140 000	60 000	40 000	—	420 000
Laboratoire national de biosécurité (niveau II/III)	160 000	180 000	80 000	40 000	—	460 000
Appui aux centres scientifiques et laboratoires partenaires	60 000	100 000	80 000	40 000	20 000	300 000
Appui aux structures réglementaires multisectorielles	25 000	40 000	40 000	20 000	10 000	135 000
Formation continue (inspecteurs, chercheurs, douaniers, etc.)	30 000	40 000	40 000	20 000	—	130 000
Sensibilisation et système de surveillance communautaire	33 000	30 000	20 000	24 000	26 000	133 000
Total Axe 1	488 000	530 000	320 000	184 000	96 000	1 368 000
Axe 4 – Renforcement des capacités et de la gouvernance						1 068 400
Plateforme numérique interopérable (CHM, BCH, ABSCH)	120 000	80 000	40 000	—	—	240 000
Guides nationaux et harmonisation réglementaire	60 000	20 000	—	—	—	80 000
Formations continues des cadres techniques	60 000	60 000	60 000	40 000	40 000	260 000
Suivi-évaluation environnemental intégré	40 000	40 000	30 000	20 000	—	130 000
Gouvernance numérique, cybersécurité et interinstitutionnalité	62 000	36 000	28 000	16 000	6 400	148 400
Appui à la coordination & gestion de projet	100 000	50 000	30 000	20 000	10 000	210 000
Total Axe 4	442 000	286 000	188 000	96 000	96 400	1 068 400
TOTAL GLOBAL (Axe 1 + Axe 4)	930 000	816 000	508 000	280 000	192 400	2 436 400

6. PROJETS POTENTIELS (2026-2030)

En cohérence avec les axes stratégiques définis, le Niger a élaboré un portefeuille structuré de projets visant à renforcer durablement la biosécurité, la conservation de la biodiversité, la valorisation des ressources génétiques et la gouvernance environnementale. Ces initiatives articulent renforcement institutionnel, développement des infrastructures scientifiques, innovations numériques, renforcement des capacités et engagement communautaire.

Axe 1 – Gouvernance nationale de la biosécurité

- Création et mise en œuvre du Secrétariat Permanent de Biosécurité (SPB) Établissement d'une structure nationale de coordination disposant d'un mandat réglementaire, de ressources humaines spécialisées et d'un budget de fonctionnement autonome.
- Construction, équipement et accréditation du Laboratoire national de biosécurité (niveau II/III). Mise en place d'un laboratoire de référence pour le diagnostic moléculaire, la détection des OGM, l'évaluation des risques et les analyses réglementaires.
- Renforcement du réseau national de laboratoires scientifiques partenaires Modernisation d'au moins huit laboratoires (UAMN, INRAN, CNSEE, LNB, CERMES, LABOCEL, CSAN, LANSPEX), incluant l'interopérabilité, la sécurisation des équipements et l'harmonisation des procédures opérationnelles standards.
- Appui aux autorités de régulation et aux organes techniques (ANRP, DGPV, CNSTB, Police sanitaire). Formation ciblée, renforcement des capacités techniques et appui aux missions d'inspection, de contrôle et de suivi post-commercialisation.
- Déploiement d'un programme national de formation certifiante. Modules spécialisés sur la biosécurité, l'évaluation des risques, la biologie synthétique, la réglementation et la biosûreté.
- Lancement d'un programme national de sensibilisation à la biosécurité Campagne multicanal (radio, télévision, réseaux sociaux, fora communautaires) à destination des décideurs, producteurs, communautés frontalières et jeunes.
- Élaboration des textes réglementaires, protocoles d'accord et plan de contingence biosécuritaire. Mise en place d'un cadre harmonisé, conforme au Protocole de Cartagena, intégrant des mécanismes de biosurveillance citoyenne.

Axe 2 – Conservation et suivi participatif de la biodiversité

- Mise en place d'un système communautaire de suivi écologique participatif (SCSEP) Suivi sur 50 000 hectares dans des zones écologiquement sensibles, intégrant les savoirs traditionnels.
- Formation des éco-agents et création de cellules locales de biodiversité Recrutement et formation de 100 agents communautaires, appui aux observatoires territoriaux pour le suivi de la biodiversité.

- Numérisation et interconnexion des données biodiversité via le SNIE et le CHM
Renforcement de la collecte, du traitement et de la diffusion des données, avec production de tableaux de bord et contribution aux rapports destinés à la CDB.

Axe 3 – Mise en œuvre de l’APA

- Élaboration et mise en œuvre de protocoles communautaires APA dans trois régions
Identification des communautés concernées, documentation des savoirs traditionnels et accompagnement juridique.
- Appui aux coopératives phytothérapeutiques et aux unités de transformation
Encadrement technique et normatif pour une valorisation durable des plantes endémiques.
- Renforcement du cadre juridique de l’APA et alignement avec la plateforme ABSCH
Révision des textes, formation des parties prenantes et enregistrement des contrats APA.
- Campagne nationale d’éducation sur l’APA et les droits des communautés locales
Sensibilisation des populations et autorités traditionnelles aux principes du Protocole de Nagoya.

Axe 4 – Capacités institutionnelles et gouvernance numérique

- Mise en place d’une plateforme numérique interopérable CHM–BCH–ABSCCH
Développement d’un guichet unique environnemental intégrant les bases de données, systèmes d’alerte, rapports et outils de suivi APA/OGM.
- Élaboration de guides nationaux de gouvernance environnementale intégrée
Documents de référence synthétisant les procédures, obligations nationales et meilleures pratiques.
- Mise en œuvre d’un programme national de formation continue
Modules dédiés à la gouvernance environnementale, au suivi-évaluation et à la cybersécurité à destination des décideurs et gestionnaires.
- Déploiement d’un système national intégré de suivi-évaluation environnemental
Mise en place d’indicateurs harmonisés, d’un comité national de suivi et d’un tableau de bord interactif.
- Mise en place d’un dispositif de cybersécurité environnementale
Sécurisation des plateformes numériques, protection des données sensibles et formation des administrateurs techniques.

7. SUIVI, ÉVALUATION ET INDICATEURS

Le système national de suivi-évaluation s’appuiera sur les cadres de résultats définis pour chaque axe stratégique, en lien avec les indicateurs recommandés par le Secrétariat de la CDB et le Système de Suivi des Performances (SPM) du FEM.

7.1.Objectifs du dispositif

Le dispositif de suivi-évaluation proposé constitue un pilier essentiel pour garantir l'efficacité, la transparence et la redevabilité dans la mise en œuvre des actions de biosécurité au Niger. Il poursuit les objectifs suivants :

- Assurer une évaluation rigoureuse des résultats obtenus. Le dispositif permettra de mesurer, à l'aide d'indicateurs précis et vérifiables, l'atteinte des résultats en lien avec les axes stratégiques prioritaires, notamment en matière de gouvernance institutionnelle, de renforcement des capacités humaines et techniques, de développement des infrastructures, et de mise en œuvre opérationnelle des instruments de régulation.
- Contribuer à l'élaboration des rapports nationaux obligatoires. Les données collectées serviront de base à la rédaction des rapports périodiques exigés par les conventions internationales, notamment la Convention sur la diversité biologique (CDB), le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, et la plateforme du Centre d'échange d'informations sur la biosécurité (BCH). Le système veillera à la cohérence des rapports avec les lignes directrices du FEM et les cadres de résultats internationaux.
- Renforcer la redevabilité et la transparence dans la gestion du programme. Le suivi-évaluation alimentera les mécanismes nationaux de redevabilité, en fournissant des éléments factuels pour l'analyse des progrès, la prise de décision fondée sur les résultats, et la communication envers les parties prenantes (gouvernement, partenaires techniques et financiers, société civile, communautés locales).
- Soutenir la coordination interinstitutionnelle. En mettant à disposition des informations consolidées et partagées, le dispositif facilitera l'alignement des actions entre les différents ministères et agences impliqués dans la biosécurité (Environnement, Santé, Agriculture, Recherche, Douanes, etc.), et appuiera la gouvernance collaborative autour du Secrétariat Permanent de Biosécurité (SPB).

7.2.Indicateurs de performance clés

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie nationale de biosécurité, le Niger entend garantir un pilotage rigoureux, transparent et fondé sur les résultats. Le tableau ci-après présente les principaux indicateurs de performance du dispositif national de suivi-évaluation, en lien avec les exigences du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et du Protocole de Cartagena. Il couvre trois fonctions essentielles : le suivi de la mise en œuvre technique, la production des rapports officiels, et la coordination interinstitutionnelle.

Ce cadre d'indicateurs permet de mesurer objectivement les avancées dans les domaines de la gouvernance, du renforcement des capacités et de la transparence réglementaire. Il est structuré autour d'objectifs spécifiques clairement identifiés, avec des cibles chiffrées, des sources de vérification vérifiables et des références temporelles précises (2025–2030). L'accent est mis

sur la performance institutionnelle, la qualité des rapports transmis aux instances internationales et l'intégration effective des données dans les politiques publiques.

Le tableau ci-dessous, constitue un outil stratégique à la fois pour les autorités nationales (SPB, CNEDD, ministères techniques), les partenaires techniques et financiers, et les organes de coordination régionaux. Il servira de fondement à l'évaluation indépendante, à la redevabilité nationale, et à l'amélioration continue du système de biosécurité.

Table 3: Indicateurs de performance clés du dispositif de suivi-évaluation (2026–2030)

Objectif spécifique	Indicateur de performance	Valeur de référence (2025)	Cible à atteindre (2030)	Source de vérification
1. Mesurer les résultats en matière de gouvernance, capacités et mise en œuvre technique	Nombre de résultats atteints par axe stratégique (1 à 4) selon les plans d'action annuels	(N/A)	≥ 80 % des cibles atteintes	Rapports annuels de mise en œuvre ; audits techniques
	Nombre de structures renforcées (SPB, laboratoires, centres de recherche, organes de régulation)	0	≥ 10 structures renforcées	Fiches de suivi technique ; rapports institutionnels
	Taux de mise en œuvre budgétaire annuel pour les axes 1 et 4	N/A	≥ 85 % / an	Rapports financiers ; rapports de supervision du FEM
2. Alimenter les rapports nationaux à la CDB, au Protocole de Cartagena et à la plateforme BCH	Nombre de rapports transmis dans les délais (CDB, Cartagena, BCH)	1/3 rapports transmis en 2025	100 % des rapports transmis dans les délais	Accusés de réception du Secrétariat de la CDB ; plateforme BCH
	Niveau de complétude et de mise à jour du portail BCH national	Faible	Complet et actualisé (3 mises à jour/an)	Interface BCH ; rapport SPB
3. Soutenir la redevabilité nationale et la coordination intersectorielle	Nombre de réunions de coordination interinstitutionnelle organisées	1 réunion/an	≥ 4 réunions/an (multi-acteurs)	PV de réunions ; agenda SPB
	Taux d'intégration des données de suivi dans les politiques sectorielles (environnement, santé, agriculture)	0 %	≥ 60 % des politiques concernées incluent des éléments issus du suivi biosécuritaire	Revue des politiques nationales ; rapports CNEDD/SPB
	Niveau de satisfaction des parties prenantes sur le dispositif (enquête annuelle)	N/A	≥ 75 % d'avis favorables	Sondages annuels ; enquêtes indépendantes

7.3.Gouvernance du dispositif

Le suivi sera assuré par une cellule technique de Suivi et Évaluation logée à la Direction générale de l'environnement, en collaboration avec :

- Les points focaux nationaux de la CDB et du FEM ;
- Le SPB et les ministères sectoriels (agriculture, santé, recherche...) ;
- Les structures déconcentrées (directions régionales), ONGs partenaires et institutions de recherche.

7.4.Alignement et transparence

Le système s'alignera sur :

- Le cadre de transparence renforcée prévu par la CDB ;
- Le cadre logique du SPM-FEM, incluant les rapports biennaux, évaluations indépendantes et mécanismes de validation participative.

CONCLUSION

À travers la présente initiative, la République du Niger réaffirme son engagement à ériger un cadre national cohérent, résilient et inclusif, dédié à la gestion durable de la biodiversité, à la sécurisation des biotechnologies modernes et à la consolidation de la biosécurité en tant que pilier de gouvernance environnementale. Ce document stratégique, fruit d'un processus participatif et multisectoriel, s'inscrit en parfaite cohérence avec les engagements internationaux du pays, notamment ceux pris au titre de la Convention sur la diversité biologique, du Protocole de Cartagena et du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal.

La stratégie présentée combine des réformes institutionnelles ambitieuses, un appui structuré à l'innovation scientifique, une participation active des communautés locales et une ouverture renforcée à la coopération régionale et internationale. Elle ambitionne de faire émerger une gouvernance fondée sur la science, l'éthique, la transparence et l'équité, tout en consolidant la souveraineté technologique et réglementaire du Niger dans un contexte marqué par l'intensification des risques biotechnologiques et des pressions sur les écosystèmes.

Ce positionnement stratégique permet au Niger de se projeter comme un acteur engagé et proactif dans la mise en œuvre des objectifs globaux de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité, mais aussi comme un partenaire crédible dans les dynamiques de solidarité environnementale, de résilience écologique et de développement durable inclusif. Il offre également un cadre structurant de dialogue et de mobilisation des ressources avec les partenaires techniques et financiers, en soutien aux priorités nationales définies pour la période 2026–2030.

ANNEXES

Annexe1 : Questionnaire officiel FEM-9 rempli : conformément aux lignes directrices du Secrétariat, avec ventilation par axe stratégique et résumé des besoins.

Annexe 2 : Cadres logiques de chaque projet, les échéanciers de mise en œuvre, les budgets désagrégés et les cibles chiffrées.

Annexe 3 : Procès-verbaux de la consultation nationale

Annexe 4 : Extraits des documents stratégiques nationaux : politiques sectorielles (environnement, biosécurité, APA), plans nationaux, lois et règlements pertinents.